



Préavis logement HLM réduit pour cause de mutation

Par **nini33**, le **14/01/2013** à **20:08**

Bonjour à tous,rrnJe m'excuse si la question a déjà été posée mais malgré mes recherches je ne trouve rien se rapportant au préavis d'un logement social.rnJe suis locataire d'un T3 dans une résidence HLM.rnMon employeur vient de m'annoncer qu'il déménage nos bureaux à 35 kms de mon domicile.rnJe voudrais savoir si les lois pour la réduction du préavis à un mois sont les mêmes pour les HLM que pour le secteur privé?rnMon employeur va me fournir un document attestant de ma mutation professionnelle.rnAis-je donc droit, suite à cette mutation, à un préavis d'un mois au lieu de trois?rnD'avance merci à tous pour votre aide !

Par **cocotte1003**, le **15/01/2013** à **08:54**

Bonjour, ou tout à fait, vous envoyez votre lrar de préavis en joignant le document (pas obligatoire mi plus cordial. Proposez une date pour l'état des lieux de sortie et remettez l'appartement en état conforme à l'état des lieux d'entrée ceci afin d'éviter des retenues sur votre dépôt de garantie, cordialement